

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JUILLET 2023

## Session ordinaire

Le onze juillet deux mille vingt-trois, dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept juillet 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

**Etaients présents :** M TIRMARCHE Ghislain, M DELPLANQUE Nicolas, M DAZY Bernard, M TURQUIN Alex, M HEROUART Michel, M DAUSSY Éric, et Mme CAPRON Marie, Mme LEFEVRE Joëlle, Mme WOJTYSIAK Hélène, Mme DUBOS Aline Mme VOLANT Aline

**Absents excusés :**

M DREANO Frédérique qui donne pouvoir à M HEROUART Michel,

**Absents non excusés :** Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel, JOZEFOWICZ Olivier.

Mr DELPLANQUE a été élu secrétaire de séance.

-----  
Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 15.

Nomination du secrétaire de séance : Mr DELPLANQUE Nicolas se présente. Le Conseil municipal accepte.

### 1. Approbation du dernier procès-verbal

M. Le Maire demande à l'assemblée si des remarques ou autres sont soulevés, concernant le compte rendu de la séance précédente. Mme DUBOS demande pourquoi son nom apparait sur les votes des comptes rendu. Il est demandé à Mme DUBOS d'expliquer comment procéder à cette inscription d'une autre manière. Mme DUBOS n'arrivant à s'expliquer, Mr le Maire propose au conseil municipal de maintenir cette façon de faire, n'ayant aucune objection. Le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme DUBOS), approuve le compte-rendu.

Arrivée de Mr DAUSSY Eric, 17h19

### 2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.

Mr le Maire passe la parole à Mme BOULARD Dorothée, secrétaire de Mairie, elle expose les décisions prises par Mr le Maire :

- Refus de 2 demandes d'aliénation : au 94 rue Saint Martin et 97 Rue des Moulins Bleus.
- Recrutement de 2 personnes pour le centre de loisirs en CDD ;
- Recrutement de 2 nouveaux contrats PEC voirie
- Recrutement d'un contrat renfort saisonnier de 15 jours.
- Recrutement d'un contrat d'apprentissage pour début septembre
- D'un arrêté temporaire pour la Rue des Moulins Bleus pour le temps de la réaliser de l'étude de sol pour la réhabilitation et l'extension de réseaux EP et EU ; du 17 juillet et ce pour 90 jours.

### 3. DELIBERATION BAUX DE HUTTE 2023-2024

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée de la nouvelle révision annuelle des huttes.

HUTTE DE CHASSE « Pied de hutte EST » Loyer actuel 1344,77 €, révision annuelle calculée sur l'indice de référence des loyers (IRL) Nouveau loyer : 1.391,76 - Bail reconduit du 1<sup>er</sup> Août 2023 au 31 Juillet 2024.

HUTTE DE CHASSE « Pied de hutte OUEST » Loyer actuel 1 € Nouveau loyer : 1,03 € Bail du 1<sup>er</sup> Août 2023 au 31 Juillet 2024 – Mr le Maire propose de laisser le loyer à l'euro symbolique.

HUTTE DE CHASSE « Pied de hutte AU PETIT MARAIS » Loyer actuel 650,87 € Nouveau loyer : 673,64 € Bail du 1<sup>er</sup> Août 2023 au 31 Juillet 2024

HUTTE DE CHASSE « Pied de hutte CENTRAL » Loyer actuel 1.607,06 € Nouveau loyer : 1.663,29 € Bail du 1<sup>er</sup> Août 2023 au 31 Juillet 2024

Après discussion, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs et le renouvellement de ces baux.

#### **4. Délibération : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES 2023-2024 :**

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée de cette convention proposée par la CCNS afin de définir avec la CAF et les communes un projet stratégique global du territoire de services aux familles en identifiant les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes ; en définissant les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ; en optimisant l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

#### **5. Délibération Subvention du Conseil Municipal au CCAS :**

Mr Le Maire propose à l'assemblée d'acter le versement de la subvention du CCAS de 20.000 €uros, montant prévu dans le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention.

#### **6. Délibération Indemnité Stagiaire**

Mr Le Maire propose à l'assemblée de gratifier une stagiaire d'une prime de 300 € pour tout le travail effectué. Il précise que cette personne a remis tout le cimetière, le plan et les registres à jour. Ce dossier pourra bientôt être repris dans la dématérialisation.

Mme DUBOS demande pourquoi on n'attribue pas une prime à chaque stagiaire. Après discussion, il est décidé de travailler sur le sujet vu la complexité entre les différences de qualification.

Le Conseil Municipal accepte par 11 voix POUR et 1 CONTRE (Mme DUBOS) le versement de cette prime.

#### **7. Délibération dissolution Régie Salle des Fêtes**

Mr Le Maire informe l'assemblée que suite au passage de la Trésorière et de nombreux chèques d'impayés propose à l'assemblée de dissoudre la régie de la salle des fêtes et de passer par l'émission d'un titre pour le paiement, ce qui facilitera les démarches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la dissolution

#### **8. Délibération Assainissement et aménagements du terrain aux abords de l'école**

Mr Le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux à la Mam, les tuyaux des réseaux d'eaux pluviales ont été cassés. Il a été constaté que ce réseau était peu enterré et déjà cassé à divers endroits. Autre constat alarmant, c'est que sur ce réseau d'eaux pluviales, les réseaux d'assainissement étaient raccordés dessus ; Surtout celui des écoles, des travaux de remise aux normes des sanitaires ont été effectués il y a quelques années pour un montant d'environ 40.000 €. Il a été constaté que le raccordement n'était pas branché sur l'assainissement mais sur le réseau pluvial, qui lui se déverse dans les étangs.

Il a été fait dans l'urgence des chiffrages de ces remises aux normes et modernisation de ces réseaux ; Un changement des tuyaux en totalité est à prévoir ; le passage de tuyau en diamètre 500 au lieu de 350 actuellement a été demandé.

Mr le Maire signale que d'une toute petite casse, un gros chantier de rénovation est à prévoir.

Le poste de relevage actuellement fosse cette installation n'est plus aux normes et devra être moderniser.

Il a été aussi constaté suite à la recherche de réseau, que tous les réseaux d'alimentation en eaux des 3 habitations passent à côté de la MAM, qu'ils sont en mauvais état et qu'ils sont en grande partie en plomb.

Actuellement, il y a beaucoup d'informations pour la gestion de l'eau et vu ce que Mr le Maire a constaté sur place avec Mr DELPLANQUE Nicolas, son adjoint, la commune perd énormément d'eau potable à cause de ce genre d'infrastructure.

Mr le Maire souligne qu'il est important pour lui de remettre aux normes tous les réseaux, de refaire le branchement eaux des habitations avec implantation des compteurs devant les habitations.

Il souligne également qu'il a récupéré des jeux pour créer un parc pour les enfants.

Que tout cet espace, avec l'école, le city'park, le pump'track, l'aire de jeux pour enfants et le futur gymnase, les réseaux doivent être aux normes. Il souligne encore une fois que le gymnase a déjà reçu 40 % de subvention.

Actuellement, il attend un dernier devis, mais informe l'assemblée du meilleur tarif qu'il a actuellement pour la réfection de toute la partie de ce réseau :

L'aménagement du parking (déjà chiffré et prévu) 72.000 € - Il souligne qu'un supplément sera sûrement à prévoir.

Rénovation du réseau d'eau pluvial et assainissement : 63.951 €

Aménagement de l'aire de jeux : 2.480 €

Aménagement de la voie en revêtement comme pour le terrain de pétanque : 7.630 €

Aménagement de l'espace gymnase : 3.600 €

Ce qui porte le coût de cette simple casse à : 92.649,74 €

Il pourra être financé, si besoin, par l'emprunt des 600.000 € déjà validé par le conseil municipal. Il souligne également qu'il a emprunté à ce jour que 200.000 €.

Mr DELPLANQUE souligne que les travaux doivent être entrepris, suite au constat du dernier orage et de la difficulté d'évacuation des eaux de pluies.

Mr le Maire signale que l'embouchure du fossé a été recrusé par la commune pour permettre une meilleure évacuation et souligne que cet entretien appartient aux propriétaires.

Concernant la pompe de relevage le montant pour la rénover est de 14.000 €, mais que c'est en option actuellement.

Concernant le terrain rouge, Mr le Maire signale que l'entreprise responsable de sa détérioration prendra à sa charge sa remise en état afin de pouvoir poser le pump"Track

Mr CAPRON Marie souligne qu'il serait ridicule de faire quelque chose de propre au-dessus sans passer par une rénovation aux normes du dessous.

Mr le Maire propose à l'assemblée d'accepter l'engagement de ces travaux et de lui permettre de signer tous les documents s'y afférents. Le conseil municipal accepte cette dépense par 11 voies POUR et 1 voie CONTRE (Mme DUBOS, qui souligne qu'elle vote contre le parc de jeux, les aménagements sauf l'assainissement)

## 9. Délibération bail de location de la MAM

Mr Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le bail de location du bâtiment MAM. Il est proposé un bail de 3 ans en tacite reconduction, au prix identique à celui d'avant 480 € au profit de l'Association en attendant MAM'an. Il souligne que cette MAM possède autant d'utilité pour la Commune qu'une micro-crèche communale. Il y aura 11 lits et surtout aucun frais de fonctionnement pour la commune. Il souligne également que ces rénovations ont été subventionnées à hauteur de 80 %.

Mme DUBOS demande pourquoi l'association est déjà en train d'installer ses affaires alors que la commune n'a pas encore réceptionné les travaux. Mr le Maire ne souhaite pas retarder l'installation et la mise en service de la MAM et que les travaux intérieurs ont été supervisés.

Mr le Maire propose de passer au vote, le Conseil Municipal accepte le bail, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme DUBOS).

## 10. Communications

Mr le Maire informe :

Bulletin municipal : Que la commission a décidé qu'un seul bulletin municipal sera fait en début d'année et il regroupera toutes les informations. Il rappelle que la commune possède la page facebook, le site internet et le panneau pocket pour toutes les informations importantes.

Pétanques : Qu'un règlement sera mis en place sur le terrain de pétanque afin de cadrer l'activité et les nuisances.

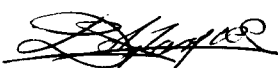
CCAS : Que le CCAS est en cours de recherche et d'achat d'un minibus.

Fonds verts : Que la commune a obtenu 80 % de subventions pour la Mairie ; Le coût de la création de la mairie est de 342.400 € - La subvention fonds verts s'élève à 273.920 €

Après avoir épuisé l'ordre du jour et tous les sujets, M. Le Maire déclare la séance levée à 18h09.

Fait le 12 Juillet 2023

Le Secrétaire de Séance  
DELPLANQUE Nicolas



Le Maire  
TIRMARCHE Ghislain